

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 47
présents : 32
procurations : 9
votants : 41

Date de convocation :
21 janvier 2025

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : A. RIESEN par C. VINCENT, Nathalie LAKS par Nicolas LAKS, M. SALLIN par M. GRATS, L. VESIN par M. MERMIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, P. DURET par J. BOUCHET, L. CHEVALIER par S. RODRIGUEZ, C. MERLOT par P-J. CRASTES

ABSENTS : M. GENOUD, J-L. PECORINI, I. ROSSAT-MIGNOD, J. CHEVALIER, C. DURAND, J. LAVOREL

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

Délibération n° c_20250127_bat_004

3.1. ACQUISITIONS

**ACQUISITION DE LOCAUX AU SEIN DU BATIMENT ATHENA
POUR REALISER UN ESPACE D'ACCUEIL**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 12^{ème} Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois porte un projet de création d'un espace d'accueil destiné aux usagers et qui répond à plusieurs objectifs :

- Être situé en rez-de-chaussée, afin d'être plus accessible notamment aux personnes à mobilité réduite.
- Être plus fonctionnel en permettant un accueil des usagers plus efficient et un accès aux salles de réunions facilité.
- Être plus moderne et chaleureux pour donner une image de service public plus accueillant et ouvert aux usagers.

Afin de réaliser ce projet, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une superficie d'environ 190,23 m² : il s'agit du hall d'entrée et palier actuels du bâtiment Athéna, entrée 2 à Archparc, les lots n° 33 à 36 appartiennent aujourd'hui à la copropriété « Parc du Genevois ». La Communauté de Communes a donc proposé aux membres de la copropriété d'en faire l'acquisition pour un montant de 500 €/m² soit 95 115 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Collectivité ;

Vu le procès-verbal d'assemblée générale de la copropriété des résidences Héra-Athéna en date du 19 juillet 2024 autorisant la cession à 500 € / m² les parties communes du bâtiment Athéna 2 ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'acquisition par la Communauté de Communes du Genevois des lots n° 33 à 36 appartenant à la copropriété « Parc du Genevois », situés dans le bâtiment Athéna 2 à Archamps, d'une superficie d'environ 190,23 m², pour un montant de 500 €/m² soit 95 115 €, hors frais d'acte qui seront à la charge de la Communauté de Communes.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 21 - immobilisations corporelles

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer la promesse et l'acte d'achat relatifs à ce projet et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Véronique LECAUCHOIS




Le Président,
Florent BENOIT




Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 11/02/2025
Publiée électroniquement le 11/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.